# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 JANVIER 1873 — 46me Année.


DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 30 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Linge fin, lingerie de messieurs, chapeaux, casquettes et sacs.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, bonneterie, articles de fantaisie et "notions."

Par D. E. Morphy, au No. 47 de la rue des Magasins—Faïence, articles en bois jaune, ferblanterie, etc.; au coin des rues Notre-Dame et Commune, faïence.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

**Faïence et ferblanterie.**—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

**Farine—Farine.**—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

## Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

| | |
|---|---|
| 1 an | $14 |
| 6 mois | 7 |
| 3 mois | 3 50 |
| 1 mois | 1 25 |

Prix du numéro............5 cents.

AVIS.

L'*Abeille* ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner *à la semaine* avec les porteurs de l'*Abeille*.

SPECTACLES.

Jeudi soir, 30 Janvier 1873.

OPÉRA—Les Pauvres de Paris.
ACADÉMIE—Lurline, or the Knight of the Naiads.
VARIÉTÉS—King Henry VIII.
ST. CHARLES—Paul Clifford.
MUSÉE D'ANATOMIE—10 rue St-Charles.

## La location de la Baie de Samana.

"Location de la baie de Samana," tel est le titre modeste, sous lequel se déguise un projet d'annexion de l'île de Saint Domingue. Le gouvernement de la république dominicaine, avant de signer avec les commissaires d'une compagnie de spéculateurs américains, une convention qui, non seulement laisse prendre à des étrangers un pied solide dans leur pays, mais encore leur donne le contrôle du commerce et de la navigation, eussent dû se rappeler la fable de "la Lice et sa compagne." Mais M. Baez et ses ministres ont été convaincus, à l'aide d'arguments sans réplique, renfermés dans des caisses apportées à bord du steamer par les commissaires; et, s'ils ont fait quelques difficultés, c'était uniquement pour qu'on doublât le nombre des arguments persuasifs. Il est bien évident que les commissaires n'ont pas débarqué seulement les $150,000 en or dont ils parlent dans leur rapport; ils ont dû remettre à Baez et à ses ministres le prix réel et secret de la vente faite par ces derniers de leur pays et une somme suffisante pour assurer la ratification de la convention par le vote des électeurs dominicains.

Ainsi, voilà qui est fait. Grâce à l'intermédiaire du roi dollar, la destinée manifeste reçoit un commencement d'application, et ce commencement ne tardera pas à avoir des développements importants.

Ce contrat, dit de location, ressemble fort à ceux par lesquels les Etats-Unis ont acheté, successivement, les terrains de chasse des Indiens; mais, puisque le gouvernement de la république dominicaine a consenti, puisque les bons électeurs dominicains ont ratifié, pourquoi s'insurgerions-nous? Le pays est barbare, il s'agit de le civiliser. Le sol est riche et presqu'inculte, il s'agit de le cultiver et d'en tirer les richesses qu'il contient. Mais ces résultats ne viendront que plus tard. Il est notoire que l'objet immédiat de l'établissement qu'on va être fondé dans la baie de Samana, est de fournir aux Etats-Unis, un port de refuge et d'approvisionnement, une base d'opérations et de ravitaillement dans le Golfe du Mexique.

Ayant pris position à Samana, les Etats-Unis seront en mesure de conduire leurs négociations avec l'Espagne d'une façon plus ferme; ou bien, ils se contenteront de protéger la compagnie de Samana, si celle-ci était inquiétée pour avoir favorisé des expéditions entreprises dans l'intérêt des cubains révoltés.

Nous ne nous proposons pas, aujourd'hui, d'envisager dans leurs conséquences les projets de l'administration du président Grant à l'égard de Cuba. Notre but est simplement de signaler la manière habile dont on s'y est pris pour suppléer au traité avec Saint Domingue, rejeté par le Sénat fédéral, au moyen d'une convention qui, en apparence, a tous les caractères d'un contrat particulier.

L'importance pour notre Etat de l'acquisition de la baie de Samana et des événements qui peuvent en être le résultat, nous engage à reproduire, dans son entier, le texte du rapport des commissaires. Ils ne cachent pas, eux-mêmes, la satisfaction que leur procure la grandeur des concessions obtenues.

Nous soussignés, etc.

Sommes partis de New-York le 6 décembre, par le steamer *Tybee*, et sommes arrivés le 14 à St-Domingue, capitale de la république dominicaine. Immédiatement après notre arrivée, nous nous sommes mis en communication avec le gouvernement. Le président Baez était temporairement absent; se trouvant à Azua, ville à quelque quarante milles à l'ouest de la capitale, et quartier-général de l'armée d'observation de la frontière haïtienne. Nous avons en conséquence présenté nos lettres de créance à M. Gautier, secrétaire d'Etat, et à M. Delmonte, attorney-général, qui nous ont reçus avec beaucoup de cordialité et nous ont informés qu'ils étaient eux-mêmes pleinement autorisés à négocier une convention sur la base de la correspondance échangée avec le docteur Samuel Howe, de Boston. Mais l'examen du projet soumis par nous révéla tant d'aspects inattendus que ces messieurs annoncèrent que ce contrat, pratiquement nouveau dans ses dispositions, ne rentrait pas dans les limites des pouvoirs accordés au cabinet. En l'absence du chef de l'exécutif, ils refusèrent même de discuter nos propositions, auxquelles ils ne s'attendaient nullement, et déclarèrent que l'acceptation et l'exécution de vos projets équivaudraient à la mise du pays entier sous le contrôle d'une poignée de marchands américains. Des courriers furent aussitôt expédiés au Président, qui arriva en cette ville le matin du 19 et nous donna audience le même jour. Il se dit prêt à exécuter immédiatement ce qu'il appelait la *Convention Howe*; mais en nous donnant à entendre que l'examen sommaire qu'il avait pu faire de notre projet le portait à croire ce projet entièrement impraticable, comme subversif de toute la politique de son gouvernement.

Il nous donna cependant l'assurance qu'il était disposé à nous entendre et à examiner nos propositions avec l'attention la plus bienveillante, exprimant à diverses reprises son admiration et sa considération pour l'esprit d'entreprise et la grandeur du peuple américain, affirmant le désir qu'il a depuis longtemps de créer des relations plus étroites entre ce peuple et la République dominicaine, et avouant avec franchise qu'il était prêt à sacrifier ses ambitions personnelles pour réaliser la prospérité qu'il prévoit pour son pays, s'il inaugure une ère nouvelle de progrès matériel sous les auspices de capitalistes aussi avisés et influents que ceux représentés par nous.

En conséquence, nous nous mîmes à l'œuvre, et pendant dix jours nous fûmes journellement et presque continuellement en session dans le bureau exécutif, avec le président et les membres de son cabinet, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement. Ils nous engagèrent à renvoyer le steamer aux Etats-Unis et à attendre son retour. Mais agir ainsi eût nécessité un séjour de plusieurs semaines et occasionné des délais que vous aviez spécialement recommandé d'éviter autant que possible. Nous prévalant donc du pouvoir discrétionnaire que vous nous aviez confié, nous retînmes le steamer, restant à son bord et y gardant les caisses de monnaie d'or dont vous nous aviez pourvus, pour, en cas de succès des négociations, effectuer par avance le paiement de la première année de location, et le résultat justifia notre conduite.

La discussion n'a pas toujours été calme, et les perspectives de succès n'ont pas toujours été brillantes; mais le président et ses principaux conseillers devinrent si bien convaincus qu'il y avait sagesse à accéder aux dispositions substantielles du projet sur lequel vous nous aviez donné pour instructions d'insister, après l'avoir débattu avec vos associés avant notre départ, que finalement, ayant renoncé à quelques réclamations au sujet desquelles vous nous aviez laissé toute latitude et qui n'étaient pas essentielles à l'accomplissement de vos véritables projets, nous obtînmes l'exécution de la convention dont l'original espagnol et une traduction anglaise vous sont soumis avec les présentes.

Dans la forme elle crée une coopération, et devient ainsi un traité entre la République et nous, comme plénipotentiaires de personnes possédant beaucoup des attributs de la souveraineté. Les lois générales de la République réglant les corporations sont peu connues en dehors de son territoire; elles sont basées sur le code civil français, lequel diffère, sous beaucoup de rapports essentiels, des systèmes sur la matière auxquels sont habitués les peuples de langue anglaise, et offrirait des difficultés d'explications ou de preuves devant les cours ou *Exchanges* de New-York et de Londres, villes sur les marchés monétaires desquelles vous vous attendez naturellement à négocier un grand nombre de vos sécurités et à avoir vos plus importantes opérations financières et commerciales.

Nous avons donc insisté pour que le traité fût libellé dans la forme ordinaire des chartes régulières de l'espèce ou actes d'incorporation; tels que ces actes seraient accordés par le parlement ou la législature de cet Etat à une corporation autorisée à faire des affaires ordinaires; avec indication de tous les détails relatifs aux franchises de la compagnie, aux pouvoirs de son comité de directeurs, aux droits et à la responsabilité des actionnaires individuels; le traité formant ainsi en lui-même un code complet de la loi fondamentale que les *solicitors* et cours de toutes les nations devront vous appliquer, et par laquelle seule vos associés et vous serez liés.

Votre connaissance approfondie des affaires des grandes corporations vous avait dicté les instructions détaillées que vous nous avez remises, et en vertu desquelles nous avons assuré à la compagnie, à son comité de directeurs et à ses associés, tous les pouvoirs et priviléges les plus larges et les plus étendus, sous tous les aspects de la convention, qui aient jamais été accordés à une corporation par les chartes les plus libérales des Etats-Unis ou d'Angleterre; de manière à éviter la plupart des restrictions et limites qui se trouvent toujours imposées, même par la loi la plus indulgente, aux associations à stock combiné.

Les modifications à la *Convention Howe*, que nous avons obtenues conformément à vos recommandations, donnent à cette compagnie juridiction exclusive, pour ses officiers et tribunaux, exécutif, législatif et judiciaire, dans la péninsule de Samana et sur les eaux, îles et récifs de la baie; lui permet d'imposer et de recouvrer ses propres impôts, taxes, droits de port, etc., pour son usage personnel, sans aucun contrôle du immixtion d'aucune sorte par le gouvernement dominicain ou tout autre. Elles assurent le trafic entre Samana et tous les points de la République contre l'imposition de droits différentiels, et lui réservent une déduction de quinze pour cent dans les droits d'importation exigés du commerce avec les ports voisins—deux avantages qui enverront tous les négociants acheter leurs marchandises dans l'île de Samana, plutôt qu'à Saint-Thomas ou à Curaçao, qui étaient jusqu'à présent les entrepôts des Antilles. Elles assurent des concessions de terre beaucoup plus considérables que celles accordées par la *Convention Howe*, des périodes beaucoup plus longues que celles d'abord demandées pour l'achèvement des travaux publics à entreprendre, et elles extorquent (sic) beaucoup d'autres concessions inusitées, dont presque chacune serait une fortune pour une compagnie ordinaire; et finalement, exemptant les affaires de la compagnie d'impôts, taxes, impositions et charges de tout genre, elles permettent à la compagnie, par ses agents commerciaux établis dans toute la République, d'assumer, si elle le désire, tout le commerce d'un pays dont la Douane produit actuellement un revenu de près d'un million de dollars en or, produit susceptible d'accroître avec le temps une proportion beaucoup plus considérable.

La concession du droit de faire naviguer chacun de nos navires sous le pavillon qui vous conviendra, tout en étant enregistré et traité comme navire dominicain pour le trafic côtier et autre, vous livre naturellement tout le commerce de transport de la République; et le droit accordé à tous vos steamers portant du fret entre Samana et d'autres ports de la République, de participer au privilége concédé au *Tybee* par la *Convention Funk-houser* aux termes de laquelle les propriétaires de ce steamer jouissent d'une diminution de quinze pour cent sur tous droits d'importation et d'exportation de ses cargaisons, est évidemment d'une valeur immédiate immense, et plus grande encore pour l'avenir.

En résumé, il nous est permis de vous féliciter de l'accomplissement, conformément à vos instructions, d'une des entreprises les plus anormales et les plus gigantesques de la civilisation moderne. Conduite avec l'habileté et la prudence par lesquelles vos associés et vous vous êtes signalés dans d'autres grandes entreprises, il ne peut être douteux qu'elle produira dès à présent de grands bénéfices, et que ses résultats iront grandissant d'année en année.

Nous sommes très heureux d'avoir été vos intermédiaires avec des patriotes si peu égoïstes et des hommes d'Etat de tant de sagacité et d'aussi longue vue que le président Baez, les membres de son cabinet et les citoyens éminents de la République qui composent le sénat consultatif. Ils comprennent que l'accomplissement de vos objets donnera à la République tous les bénéfices et avantages pratiques qui auraient résulté pour leurs compatriotes de l'annexion aux Etats-Unis, tout en lui conservant son indépendance et sa dignité d'Etat souverain, destiné à devenir sous vos auspices le plus avancé des pou voirs hispano-américains.

Ils ont accédé avec plaisir à votre recommandation, en vue de soustraire la compagnie aux chances de l'avénement d'un gouvernement hostile, de soumettre la convention au vote du peuple entier assemblé aux polls, ce qui a été fait.

Le vote avait commencé quand nous sommes partis, le 9 courant, et d'après les assurances que nous ont données les citoyens de toutes les classes, dans les divers ports et villes par nous visités, nous avons la confiance que le vote populaire sera presque entièrement unanime pour la ratification, et que la convention deviendra ainsi une portion de la loi fondamentale et immuable de la République.

Il ne sera pas hors de propos d'ajouter que nous avons reçu des principaux marchands étrangers sur l'île, ainsi que de beaucoup de représentants consulaires des puissances européennes, l'expression de leurs meilleurs souhaits pour votre entreprise; et que presque tous les hommes d'affaires entreprenants que nous avons vus nous ont assurés que le port libre et la ville de Samana recevraient promptement une population nombreuse et laborieuse d'Anglais, Danois, Hollandais, Français et résidents des Antilles espagnoles, indépendamment de l'immigration qui pourra venir des Etats-Unis.

Après l'exécution de la convention, un bal magnifique a été donné en notre honneur par le président, et pendant toute la durée de notre séjour dans le pays nous avons été traités par les citoyens avec l'hospitalité la plus cordiale.

En partant de la capitale, nous avons déposé dans le Trésor de la République les $150,000 en or que vous nous aviez fournis; nous avons reçu un récépissé officiel, avec promesse de garder cette somme intacte dans la boîte où elle est enfermée, à la disposition de la compagnie, pour le cas où la convention ne serait pas ratifiée par le vote du peuple, le gouvernement aura droit de s'approprier cet argent, comme paiement anticipé de la première annuité de location. En arrivant à Samana à notre retour de la capitale, nous avons eu l'honneur d'être présents quand votre titulaire, le colonel Joseph Warren Fabens, a été (avant la ratification du traité par le peuple) mis en possession formelle à Samana comme gouverneur résident de la compagnie, au milieu des applaudissements du peuple et des félicitations des autorités.

Nous avons été de retour à New-York le 16 courant, et nous sommes très respectueusement, etc.

Signé: BURTON N. HARRISON, SAMUEL SAMUELS, T. SCOTT STEWART.

AVIS MÉDICAL IMPORTANT.—Sous ce titre nous publions une annonce du docteur E. Curtis, auteur de l'ouvrage intitulé "Manhood" (virilité). Ce médecin a acquis, par vingt années de pratique, une expérience toute spéciale dans le traitement des maladies nerveuses causées par l'épuisement, les abus et autres affections. Appelé à la Nouvelle-Orléans pour un cas important, il se propose d'y rester un mois, et il offre ses services professionnels aux clients qui ont déjà correspondu avec lui et aux personnes affligées de maladies du genre sus indiqué. On peut le consulter à son cabinet, rue des Remparts No 9, tous les jours de la semaine, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de six à neuf heures du soir; et le dimanche, de onze à deux heures. Nous renvoyons à son annonce pour plus amples explications.

Le tirage de la Grande Loterie d'Objets d'Art, par suite de l'absence de Mgr. l'Archevêque, n'aura lieu que Jeudi prochain, 6 février. (Voir l'annonce.)

—Une simple remarque faite par l'*Evènement* avec un petit air de mélancolie:

Les députés rentrent aujourd'hui, 6 janvier, jour de la fête des Rois.

Si l'on était superstitieux!

## LA VÉRACITÉ DE PINCHBACK.

En réponse à la déposition de mons Pinchback, devant le comité du Sénat, le sénateur Lewis a envoyé hier à Washington, le télégramme suivant qui donne un démenti formel, à toutes les assertions de l'ex-pseudo-gouverneur relativement à M. Lewis:

Nouvelle-Orléans, 29 janvier: Le témoignage de Pinchback en ce qui me concerne est incorrect. Le bureau Lynch n'a pas fait de retours pour le troisième district sénatorial. J'ai reçu une injonction du juge Durell m'interdisant de réclamer mon siége. Le lundi, 9 décembre, je me suis présenté à midi au Mechanic's Institute et j'ai demandé à être admis dans la chambre du Sénat, je me suis vu refuser l'entrée par un député-marshall des Etats-Unis et des soldats; je suis revenu le lendemain et on m'a de nouveau refusé l'entrée. Quelques jours après, Massicot a été admis à siéger sous le prétexte qu'il était la seule personne réclamant le siége. J'ai toujours prétendu être sénateur, ayant eu 2,400 voix de majorité, même d'après les chiffres tirés des publications quotidiennes dans le *National Republican*, organe officiel des Etats-Unis. J'écrirai plus longuement par De Fériet et autres.

A. T. LEWIS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On joue, ce soir, *Les Pauvres de Paris*, grand drame en 7 actes. M. Ariste doit remplir le rôle de Planterose, mesdames Gealin et Miller sont chargées des principaux rôles de femmes.

Samedi, la matinée commencera à onze heures et demie.

CONCERT RUBINSTEIN-WIENAWSKI.—Le temps et l'espace nous manquent pour rendre aujourd'hui pleine et entière justice aux deux grands artistes que nous avons entendus hier soir. Nous ne pouvons que constater l'immense succès obtenu par chacun d'eux. Rubinstein a été merveilleux; il est impossible d'allier plus de délicatesse à plus de puissance, plus de justesse dans le sentiment artistique à plus de perfection dans l'exécution. Wienawski est aussi un artiste hors ligne, alliant la finesse à l'originalité. Nous reparlerons plus longuement de ces deux virtuoses.

Le second concert de la compagnie de M. Grau aura lieu demain, vendredi, à l'Opéra, le troisième samedi, à deux heures après-midi, et le quatrième au Théâtre des Variétés, dimanche prochain.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La salle de ce théâtre était encore comble, hier soir, et le public était animé des meilleurs sentiments à l'égard de la troupe des *blondes*.

Miss Lydia Thompson a produit son effet habituel et a été rappelée à plusieurs reprises.

MM. Willie Edouin et Harry Becket ont eu également leur bonne part des applaudissements, ainsi que Mesdemoiselles Camille Dubois et Eliza Weathersby.

La pièce de Lurline sera répétée pour la dernière fois ce soir.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—M. Lawrence Barrett et Mlle Charlotte Cushman ont obtenu encore une fois un succès d'enthousiasme dans la tragédie de Macbeth.

Ces deux artistes, dont le talent dramatique est incontestable, seraient encore plus remarquables si leur jeu était plus naturel et moins exagéré.

THÉATRE ST-CHARLES.—M. John Collins continue à attirer la foule à ce théâtre. Le rôle de Paul Clifford met en relief les qualités—humoristiques, de cet artiste,—qui est parfaitement secondé d'ailleurs par l'excellente troupe régulière du vieux *Drury*.

SAISON DES BALS.—Nous appelons l'attention des dames sur l'assortiment spécial d'étoffes et d'articles pour bals et soirées, concerts, théâtres, etc, que leur offre la maison Theo. Danziger & Son, de la rue du Canal. Il y a de quoi choisir pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

UNE GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—On voit au No 110 de la rue du Canal, un magasin brillant, devant lequel, bon gré mal gré, les promeneurs s'arrêtent toujours, quand même ils n'ont pas d'emplettes à faire. L'exposition des choses belles, fines et élégantes les séduit; ils regardent et admirent. Ce magasin est celui de M. B. T. Walshe, dont les vitrières sont enrichies en tout temps par un étalage splendide d'habits pour les enfants et les petits garçons, et les prix n'en sont pas moins très modérés.

## LES NOUVELLES DE CHISELHURST

Les derniers journaux reçus de France nous apprennent que l'on connaissait à Paris, dès le 5 janvier, l'état critique de l'ex-empereur. Paul de Cassagnac, qui s'était rendu à Chiselhurst, écrivait de cette ville:

L'empereur a été soumis aujourd'hui à midi, sous l'influence du chloroforme, à une seconde opération de l'écrasement de la pierre. Il s'est présenté des difficultés inusitées, mais le résultat obtenu est considérable; les souffrances et l'irritabilité qui ont suivi sont grandes..........

.......... Un mot de l'habitation de l'empereur.

Elle est confortable, élégante, mais modeste dans ses dimensions. Il serait impossible de donner une chambre à un visiteur ou à un ami.

Elle appartient à un Anglais qui professe pour la famille impériale la plus souveraine dévotion.

Il s'est réservé par le bail une petite chambre dans les combles, et, modestement, avec une exquise réserve, sans que personne l'aperçoive, il s'y glisse de temps en temps en silence, heureux d'avoir pu apercevoir sur son chemin l'un des augustes exilés.

Tout ce qu'il trouve de meubles, de statues, il l'apporte, embellissant cette demeure qui lui semble d'autant plus chère qu'elle abrite cette famille qu'il aime passionnément.

C'est l'impératrice qui me donnait ces détails sur son propriétaire, et elle les donnait avec un véritable attendrissement.

La famille impériale vit avec une extrême modestie et presque avec parcimonie.

Comme nous sommes loin des millions dont on parlait et des richesses accumulées soi disant par l'empereur!

L'empereur, s'il n'avait pas été si prodigue dans ses aumônes et dans ses générosités, pourrait, à l'heure qu'il est, avoir à lui plus de soixante millions.

S'il a présentement trois cent mille francs de rente, c'est le plus.

Je dis les chiffres et je les affirme, estimant que cette indiscrétion ne peut que rapporter de l'honneur.

Que l'on compare cette situation de pauvreté relative avec l'opulence insolente de ces princes d'Orléans qui riches déjà plus qu'aucun prince d'Europe, se sont encore abattus comme des sauterelles sur leur pays et ont ramassé ce que les Prussiens n'avaient pas pris comme indemnités d'argent!

Et ces d'Orléans, tout riches qu'ils sont, on les coudoie sur le pavé de Paris, inoffensifs au point de vue politique, comme des rajahs indiens pensionnés par l'Angleterre, tandis que le vieil empereur exilé, relativement sans argent et sans ressources, les fait trembler tous dans leur république de carton!

PAUL DE CASSAGNAC.

—On écrit de Liége, 31 décembre:

"Un spectacle horrible s'offrait l'avant-dernière nuit aux yeux d'un habitant de la rue Lambert le Begue, en pénétrant dans la chambre d'un de ses parents dangereusement malade, près duquel trois hommes avaient été installés pour veiller.

"Le malade, sur son lit, demandait en vain à boire; deux des veilleurs gisaient dans la chambre tout couverts de sang, et leur compagnon venait de se précipiter dans la rue par la fenêtre du second étage. Tout annonçait une scène affreuse de meurtre, et l'on courut prévenir la police, qui, à la suite d'une enquête immédiatement ouverte, constata que cette scène de carnage apparent n'était qu'une scène d'ivresse.

"Les trois hommes chargés de veiller le moribond, au lieu de s'acquitter de leur mission de confiance, s'étaient mis à boire des spiritueux avec un tel entrain que bientôt l'un d'eux roulait sur le parquet et s'y endormait lourdement.

"Le second ayant la tête brûlante voulut se rafraîchir en renouvelant l'air de la chambre, mais en ouvrant la fenêtre il brisa un carreau de vitre et se fit une blessure d'où le sang s'échappa avec abondance.

"Il ne tarda pas à tomber sur son compagnon couché sur le sol et qu'il couvrit du sang qu'il perdait.

"Quant au troisième veilleur, les sens troublés par l'ivresse, il ne se rendit pas bien compte de la scène qu'il avait sous les yeux, crut à un meurtre et, plein d'effroi, se précipita dans la rue par la fenêtre.

"Les deux blessés ont été conduits, par les soins de la police à l'hôpital de Bavière; leur état inspire de sérieuses inquiétudes."

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nos lecteurs apprendront avec une douloureuse surprise la mort de M. Hugh McCloskey, qui a succombé hier, vers quatre heures de l'après-midi, à sa résidence, au No. 78 rue St. Charles, à une affection pulmonaire qu'il avait contractée pendant son dernier voyage à Washington.

Peu d'hommes avaient autant de droits au respect et à l'estime de tous que celui que la mort nous a enlevé hier, et bien peu seront aussi généralement regrettés que lui!

M. McCloskey était natif de Dungiven, petit village du comté de Derry, Irlande; et il devait un peu à son origine le caractère ouvert et loyal dont la nature l'avait doué.

Il y a trente-quatre ans qu'il habitait la Louisiane, et elle était pour lui comme une seconde patrie. Venu dans un pays étranger, pauvre et sans ressources, il a su se créer une fortune considérable par son industrie et par son énergie à toute épreuve.

La mort, qui frappe également les justes et les méchants, les pauvres et les puissants, l'a surpris dans sa cinquante-huitième année,—alors qu'il allait jouir des biens qu'il avait amassés par son travail.

Sa mort est une véritable perte pour la Nouvelle-Orléans et pour l'Etat, car M. McCloskey était connu comme un des plus fermes soutiens du peuple et un des champions les plus zélés de toutes les réformes salutaires.

Depuis quelques années, il jouait un rôle marquant dans notre politique locale, et son patriotisme et sa libéralité étaient pour ainsi dire devenus proverbiaux.

La fin hâtive n'est due en grande partie même qu'à son zèle et à son dévouement pour la cause publique.

M. McCloskey laisse une veuve et cinq neveux, qui tous demeurent à la Nouvelle-Orléans.

Son enterrement aura lieu aujourd'hui à trois heures de l'après-midi.

Un imposant cortége d'amis escortera pour la dernière fois les restes mortels du défunt au lieu du repos éternel.

Nous apprenons que le pseudo-gouverneur Kellogg est souffrant depuis deux jours, et qu'il est complètement abattu par les nouvelles de Washington, que nous transmet le télégraphe.

L'aventurier de l'Illinois sent que sa cause est perdue à tout jamais, et il se prépare secrètement à quitter bientôt la Louisiane pour regagner son Etat natal.

Ses bons amis commencent déjà à s'éloigner de lui, car ils comprennent que ce n'est pas de ce côté que leur viendront des emplois lucratifs.

Nous croyons sincèrement que M. Kellogg est plus malade au moral qu'au physique.—Voilà pourquoi nous le plaignons peu.

Le notoire Pierre Bertin, le digne associé de Capdeville, a comparu hier matin devant le recorder Houghton et a été reconduit en prison sans privilége de caution, pour attendre le jour de son jugement à la Cour Criminelle, fixé pour le 5 de février prochain. Il faut espérer que cette fois Bertin ne trouvera pas des jurés aussi complaisants ou aussi charitables pour l'acquitter. Il est dangereux pour la société de laisser voguer en liberté de pareils hommes.

La police a trouvé ouvertes, hier soir, les portes du magasin de M. Theo. Paderas, au No 294 rue de la Vieille-Levée, et celles du bureau de M. J. J. Irby, au No 130 rue Gravier.

Thomas Murray, un citoyen de la pègre, bien connu de la police depuis des années, a été arrêté hier et conduit devant le recorder McArthur. Thomas avait été prévenu, il y a quelques jours déjà, par un policier débonnaire, qu'il ferait mieux de quitter la ville avant qu'il ne lui arrive malheur; mais comme son homonyme, le disciple, il n'a voulu croire que lorsqu'il a touché du doigt les murs de la prison de l'arosse.

Deux jeunes garçons nommés, l'un John Wilson et l'autre Edward Stone, ont été arrêtés hier matin, vers deux heures, au coin des rues Wells et Front, accusés de s'être introduits dans le magasin de M. G. W. Murphy, au No 6, rue du Canal, dans le but de s'approprier quelques objets de valeur.

Mardi soir, des malfaiteurs ont essayé de mettre le feu à la maison de madame Payton, sise au coin des rues Orange et Annonciation. Les misérables se sont introduits furtivement dans le salon par une fenêtre et ont répandu de l'huile de pétrole dans la pièce.

Un chien de garde a donné l'éveil et les locataires sont arrivés à temps pour contrecarrer les desseins de leurs ennemis. On nous dit que c'est la troisième fois cette année que l'on a tenté d'incendier la maison. Un officier de police a été placé à la porte afin de surprendre les malfaiteurs s'ils donnaient suite à leurs projets de vengeance.

Emile Lafaux, A. Navarre et William Neville se sont pris de querelle hier matin et se sont distribués mutuellement une grêle de coups de poing.

Après quelques minutes de cet exercice violent, mais peu salutaire, les forces de Neville ont trahi son courage et il allait être assommé par ses camarades, quand un gardien de la paix est arrivé au pas de course et a mis fin au combat en arrêtant les combattants.

M. Joseph Dion, qui se dit le champion du billiard en Amérique, a répondu, d'une manière évasive selon nous, dans une communication publiée dans le *Herald* du 23 de ce mois, au défi de M. Ubassy, dit le Furet, le champion français.

Nous résumons sa lettre:

A l'Editeur du *Herald*,

Monsieur—Des défis ayant été échangés entre M. Ubassy, de la Nouvelle-Orléans, et moi, désirant vivement me mesurer avec un joueur aussi célèbre, et voulant mettre fin en même temps à toutes discussions ou polémique, dans les journaux, je viens proposer à mon rival une série de parties dans les conditions suivantes:

Nous jouerons d'abord une série de trois parties à quatre billes, de 1500 points chacune, pendant trois nuits consécutives.

Cette première partie devra avoir lieu à la Nouvelle-Orléans vers la fin de février de cette année. L'enjeu sera de $2500.

Nous jouerons ensuite une série de trois parties, à trois billes, de 500 points chacune pendant trois nuits consécutives.

Cette seconde partie devra avoir lieu à Brooklyn, Etat de New-York, dans les premiers jours du mois d'avril.

L'enjeu sera encore de $2500. C'est là mon *ultimatum*!

Si mes conditions conviennent à M. Ubassy, je me tiendrai à sa disposition pour le jour qu'il voudra désigner.

J'attends une réponse catégorique.

Nous ne savons pas encore quelle sera la décision de M. Ubassy; mais le joueur français, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier l'adresse vraiment extraordinaire, n'est pas en mesure d'accepter les propositions de M. Dion, parce que le jeu américain, à quatre billes, ne lui est pas familier, et qu'il n'a pas le loisir de l'étudier à fond d'ici au mois de février.

A notre avis, M. Dion tourne autour de la question, comme on dit vulgairement.—Il s'était vanté d'être le champion du monde et de surpasser tous ses rivaux dans toutes les parties connues; et voilà qu'il recule devant le premier adversaire qui se présente et qu'il se retranche derrière le jeu américain, sachant que M. Ubassy ne le possède pas complètement.

—On lit dans la *Patrie*:

Les journaux anglais de la Chine et du Japon annoncent que l'empereur Tu-Duc serait sur le point d'envoyer une ambassade à Berlin pour demander le protectorat de l'Allemagne sur ses Etats et son appui pour le faire rentrer dans les provinces qu'il a cédées à la France par les derniers traités.

Cette nouvelle a été reproduite par un journal de Saïgon et par plusieurs feuilles de Paris et des départements. Les dernières dépêches de Hué reçues à Saïgon permettent de démentir cette information. L'empereur Tu-Duc entretient avec nous des relations amicales, et à l'époque de nos plus grands malheurs, alors que la presse de Berlin poussait le gouvernement allemand à s'emparer de la Cochinchine, il a résisté à des propositions hostiles contre nous qui lui ont été faites. Il entretient en France et à Saïgon de jeunes Annamites qui y font leurs études, et rien jusqu'ici ne peut donner lieu de croire à l'existence des projets qu'on lui prête.

BILLET GAGNANT.—M. O. Goebel, rue Lafayette, 417, certifie, comme on le verra dans une notice insérée plus loin, qu'ayant pris un quart du billet de combinaison, Nos. 12, 53, 74, de la classe 28, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, acheté pour la somme de 25 cents, au bureau No. 247 de la rue Poydras, il a gagné le prix capital de CINQ MILLE ET TROIS CENTS PIASTRES, au tirage de lundi dernier, 28 janvier, 1873, lequel prix lui a été payé immédiatement et sans difficulté au bureau de la compagnie.

**Un Trésor.**—Le SOZODONT purifie, le SOZODONT polit, le SOZODONT gratifie toutes les personnes qui en usent. Il se vend chez les droguistes et parfumeurs. mar,je,sam

Décédé, mercredi, 29 janvier 1873, à quatre heures de l'après-midi, à l'âge de 58 ans, HUGH McCLOSKEY, né à Dungiven, comté Derry (Irlande) et habitant de la Nouvelle-Orléans depuis trente-quatre ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à trois heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, au No 78 de la rue St. Charles.

Décédée, hier matin, 29 du courant, à 10 heures et demie, à l'âge de vingt-deux ans, Mlle LUCIE MARRERO. L'enterrement aura lieu AUJOURD'HUI, à 11 heures. Le corps est exposé au No. 188 rue Montegut. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. De la part de sa mère, Vve. Joseph Marrero.

MESSE FUNÈBRE.

Une Messe sera célébrée pour le repos de l'âme de Madame J. B. MONTANÉ, née Rose Prampin, jeudi, 30 janvier, à huit heures du matin, à l'Eglise de Ste-Marie (Archevêché). Les parents, amis et connaissances sont priés d'y assister. De la part de son époux et de sa famille. 29 janv—2t

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à 7 1/2 heures du matin, JEUDI PROCHAIN, le 30 janvier, à l'Eglise St. Augustin, pour le repos de l'âme de feue MARIE FRANÇOISE BELLY, épouse de Zacharie Honoré. Les parents des familles Belly, Honoré et ceux de ses gendres P. C. Richard, ainsi que les amis et connaissances de la famille, sont priés d'assister à la cérémonie religieuse. De la part de ses enfants.


## TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc. 30janv—4t—PP

## Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

CE Sirop est un médicament depuis longtemps accepté pour toutes les maladies de la poitrine et du poumon, dont l'efficacité a été démontrée par plus de quarante années d'expérience, et qui a toujours produit les effets les plus bienfaisants dans tous les cas de rhume, de toux, d'asthme, de bronchite, de laryngite, d'influenza, d'inflammation de la gorge, de la luette, de crachement de sang, de coqueluche, etc., etc. Il est très agréable au goût et ne fermente jamais, ce qui est une grande économie pour le consommateur.

PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.

A vendre par—
Wheelock, Finlay & Co., Ball & Lyons; E. J. Hart & Co., Frederichs & Harte, E. Montegut & Co.; T. K. Finlay; H. Curtius; G. J. Mattingly; Meyer, St. Cyr Fourcade, Alex. Gaudet; Steenson, Plefferle, Jurisich, etc., et en général par tous les principaux pharmaciens.

E. P. DUCONGÉ, Propriétaire, No 39, Rue de Chartres. 12 janv—1m—PP—ve

## OX-ONIANS.

ASSEMBLEZ-VOUS au "Bank" CE SOIR, jeudi, à sept heures.

N'Y MANQUEZ PAS.

Par ordre du
GRAND CHEF.
30 janv—1

TIRAGE DE LA

## Grande Loterie d'Objets d'Art,

AU PROFIT
DE LA FOIRE DIOCÉSAINE.

Sous le patronage de Mgr. l'Archevêque.

CETTE Loterie, de 1000 billets seulement, qui offre 46 lots gagnants d'une valeur totale de plus de 1000 piastres, sera tirée jeudi prochain, 6 février, en présence de Mgr. l'Archevêque, aux bureaux du Propagateur Catholique.

Le premier numéro sortant gagnera une boîte d'argenterie française d'une valeur de $600; le second numéro sortant gagnera deux tableaux d'une valeur de $110; le troisième et quatrième numéros gagneront chacun une paire de dames, en or, valeur $60. Les numéros suivants gagneront des lots de valeur artistique.

Prix du Billet, 1 piastre.

En vente au No 201 rue de Chartres, au bureau du "Propagateur Catholique." 30janv au 6fév

## Au public.

Nlle-Orléans, 29 janvier 1873.

LE soussigné certifie qu'il était porteur du quart du billet combinaison Nos 12—53—74, classe 28 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—billet qui a gagné le gros lot de cinq mille trois cents piastres, lundi, 28 janvier 1873 et avait coûté 25 cents au bureau No 247 de la rue Poydras. Le montant lui en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la Co. pagnie.

O. GOEBEL,
Demeurant au No 417 de la rue Lafayette.
30janv—1t

## Au Magasin de Walshe.

GRANDE RÉDUCTION DES PRIX DE TOUS LES ARTICLES D'HIVER POUR HOMMES, JEUNES GARÇONS ET ENFANTS,

VENEZ LES EXAMINER.

B. T. WALSHE.
30 jan—1t Au No 110 de la rue du Canal.

## Notice.

MR. ROBERT HALL, of Pendlebury, near Manchester, England, is desired to communicate with SAMUEL MONKS, at 25 Ferry Street, Fall River, Massachusetts. jan 30—3t

M. ROBERT HALL, de Pendlebury, près de Manchester, Angleterre, est prié de vouloir bien se mettre en communication avec M. SAMUEL MONKS, No 25 Ferry Street, Fall River, Massachusetts. 30 janv—3t

## Avis Médical Important.

Le Dr E. CURTIS,

auteur de "Manhood," — essais sur le mariage, &c.

A l'honneur d'annoncer à ses clients du Sud qu'un cas important l'a appelé à la Nouvelle-Orléans et qu'il y restera un mois. Ils peuvent le consulter

Au No 9 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane,

tous les jours, de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 9 heures du soir; le dimanche, de 11 à 2 heures.

Il a consacré vingt ans au traitement des MALADIES NERVEUSES PROVENANT DE LA DÉBILITÉ PHYSIQUE, DE L'ÉPUISEMENT, DES ABUS ET D'AUTRES AFFECTIONS.

Il s'adresse particulièrement aux personnes qui ont cru les charlatans et auxquelles ceux-ci ont fait plus de mal que de bien. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et découvre, chaque année, de puissants remèdes. Le traitement du Dr CURTIS est tel que non seulement il soulage sur le champ, mais amène une guérison radicale.

Le "Medical Times" s'exprime ainsi: Le système du Dr Curtis, résultat de vingt années de pratique heureuse, diffère de tous les autres et se recommande aux malades, pour lesquels il est la seule source de soulagement. Bien des cas déclarés incurables ont cédé aux remèdes du docteur.

MANHOOD. (Virilité.)

(Deux cents éditions.)

Ouvrage revu et corrigé par H. de F. Curtis, M. D., F. R. C. S., &c.

Ancien chirurgien des contingents turcs.

C'est un essai sur la cause et la guérison d'un déclin prématuré. L'auteur y explique comment on perd et comment on recouvre la santé; il y indique les obstacles au mariage, la nécessité de l'absence de vitalité, &c. Il donne enfin le fruit de vingt ans de pratique et d'expérience.

CURTIS OU MANHOOD.—De la virilité, par Curtis.—Il n'est personne, dans la société qui ne soit forcé de voir l'utilité de cet ouvrage.—Times de Londres.

CURTIS OU MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire cet ouvrage pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne peut faire de mal à personne.—Gazette médicale de Londres.

Prix: 50 cents, par la Poste. S'adresser à l'auteur, le Dr CURTIS, No. 9 de la rue des Remparts, Nouvelle-Orléans.

Le Dr Curtis insiste encore auprès des malades qui lui ont écrit, sur la nécessité d'une entrevue. Il ne quitte jamais les clients de son espèce et ne peut rester plus d'un mois à la Nouvelle-Orléans. 30janv—1m

## Avis.

ON demande un homme pour conduire une charrette et vendre en ville des liqueurs et sirop. S'adresser au No. 27, Post office. De bonnes références seront exigées. 30 janv—3t

## AVIS,

Bureaux de l'Union française, rue St. Louis, No. 9.

COURS D'ANGLAIS, GRATUIT.

CONFORMÉMENT à l'Article 3 du Titre VIII des "Statuts Organiques," et en vertu d'une décision prise par le Conseil de Direction dans la séance du 24 février 1872, un cours d'anglais gratuit sera ouvert, le premier lundi de février, au siége Social, rue St. Louis, 9. Ce cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 8 heures du soir.

Les personnes qui désirent le suivre sont priées de s'inscrire au Bureau de la Société, où leur carte d'admission leur sera délivrée.

Le Secrétaire,
A. GIRARD.
30 janv—6t PP

1873...Saison de Bals!...1873

## THEODOR DANZIGER & SON,

Au No. 203 RUE DU CANAL,
Entre les rues Bourgogne et Remparts,

VIENNENT de faire l'ouverture de Tarlatanes en couleur, de toutes les nuances. Tarlatanes blanches de toutes les qualités. Satins de soir, de couleurs assorties. Satins blanches, sorties de bal. Gants de peau de chevreau blancs et d'Opéra, de couleur.

—ET—

D'autres articles de bals et de soirées.

T. DANZIGER & SON.,
26jan—1t Au No. 203 de la rue du Canal.

## J. LEVOIS & JAMISON,

Au No 126 de la Rue du Canal.

ETANT décidés à réduire notre stock autant que possible, avant de recevoir nos marchandises nouvelles de printemps achetées en Europe et à New York, nous offrons, en ce moment, le reste de notre stock de

### Etoffes Laine à Robes,

A UNE GRANDE RÉDUCTION.

Nous annonçons aux personnes de la campagne que nous avons un assortiment complet de

### Marchandises Sèches Etrangères et Américaines,

DE TOUTE ESPÈCE,

que nous les prions de venir examiner avant de faire leurs achats ailleurs.

J. LEVOIS & JAMISON,
Au No 126 de la Rue du Canal.
30 janv—2t—PP

## Grande Réduction de Prix en MARCHANDISES D'HIVER

—PAR—

# BARRIÈRE,

126 ...... RUE DU CANAL ...... 126

A PARTIR de LUNDI, 27 courant, nous offrirons les articles suivants à des prix excessivement réduits, afin d'en assurer le prompt écoulement:

Toutes nos ETOFFES d'HIVER pour robes.
Tous nos MANTEAUX.
Tous nos CHALES.
COUVERTURES pour lits.
Notre bel assortiment de Bas Cachemire Fantaisie pour dames et fillettes, ainsi que la balance de notre stock qui est on ne peut plus varié.
Nous invitons les Dames de la ville et de la campagne à venir examiner nos MARCHANDISES, ayant de s'assurer de leurs prix modérés.
F. G. & C. W. BARRIÈRE.
26 janv—2 sem—dim mar mer jeu PP

## Avis aux personnes qui paient la taxe de desséchement.

Nlle-Orléans, 28 janvier 1873.

AVIS est donné que le tableau d'assessment pour la taxe de desséchement dans le Quatrième District de desséchement situé dans les limites suivantes: le fleuve Mississippi en face, l'Avenue de la Floride dans le fond, l'Avenue Lafayette en dessus et le Canal des Pêcheurs en dessous—est achevé et la taxe est maintenant due et doit être payée.

Une copie du tableau est déposée au greffe de la Cour supérieure de District, aux bureaux de l'enregistreur des hypothèques de la paroisse d'Orléans et aux bureaux de l'administrateur des comptes de la ville de la Nlle-Orléans.

29janv 10t GEO. S. LACEY, Avocat.

## Notice to Drainage Taxpayers.

New Orleans, January 28, 1873.

NOTICE is hereby given, that the tableau of Assessment, for Drainage Tax in the Fourth Drainage District, lying within the following limits to wit: The River Mississippi in front, Florida Avenue in the rear, Lafayette Avenue above and Fisherman's Canal below, has been completed, and payment of such Tax is now required to be made.

A copy of the tableau is on file in the office of the Clerk of the superior District Court of the Parish of Orleans, in the office of the Recorder of Mortgages in said Parish, and also in the office of the Administrator of Accounts of the city of New Orleans.

29jan—10t GEO. S. LACEY, Attorney.

## Dissolution de Société.

LA société existant sous la raison de CRENA & MERCADAL est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. M. GEORGE CRENA continuera les affaires en son nom et se charge du passif de l'ancienne maison.

GEORGE CRENA,
JOHN MERCADAL.

En me retirant de la maison CRENA & MERCADAL, je remercie sincèrement mes amis et le public du généreux patronage qu'ils nous a accordé et les prie de vouloir bien le continuer à mon ancien associé, M. GEORGE CRENA.

JOHN MERCADAL.

## DROGUERIE P. CUSACHS

EN magasin, reçu dernièrement:

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GÔME et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles,
FÉCULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Gronit.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en bouteilles et demi-bouteilles.
GÉLATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tagalle Kessler Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
ÉMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er. brun.
&c. &c. &c.
A vendre par
P. CUSACHS,
Angle Royale et St-Philippe.

## AVIS.

NI le capitaine ni les consignataires du navire français COURRIER, capitaine Laporte, venant de Pauillac, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

VOR MAIGNAN & F. LABORDE.

## AVIS.

Bureaux de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 27 janvier 1873.

Par suite des violations réitérées des règlements établis par cette Compagnie pour l'exploitation de son commerce, avis est donné au public que conformément aux droits qui leur sont accordés dans leur charte, les directeurs, à dater d'aujourd'hui, se réservent le droit de rejeter et d'effacer des livres les vendeurs, à l'arrivée de chaque numéro au bureau principal, tous les jeux, et n'ayant payé pour les dits jeux sera remis aux vendeurs pour être remboursé aux porteurs des certificats. Les dits jeux rejetés seront mis au public, par les commissionnaires, sur l'estrade, avant le tirage.

CHAS. T. HOWARD, Président.
H. PERALTA, Secrétaire. 28 janv—6tPP

## Pommes de terre, Oignons, &c.

POMMES DE TERRE—1,500 barils Pink Eyes Kinshadoton, en débarquement du chaland Jno. McFarland,
200 barils Jackson Whites, en débarquement du steamer City of Austin;
200 barils Russets de choix et Peach Blows, en débarquement et en magasin.
OIGNONS—100 barils Oignons rouges.
POMMES VERTES—200 barils, en bon état pour être expédiés.
POMMES ET PÊCHES SÈCHES—En lots et en gros des acheteurs.
UN CHALAND VIDE.
A vendre par
J. C. MURPHY & CO.,
Au No 38 de la rue Poydras.

## LOUIS GRUNEWALD,

Au No 129 de la rue du Canal (Bâtisse Tuiro)

LE plus grand magasin de piano et de musique du Sud.

Instruments de musique en gros et en détail. Seul agent des fabriques de pianos de Steinway, Knabe et Haines. Dépôt pour la vente en gros des pianos de Pleyel, Bledel et Westermayer. Agent pour la vente en gros des orgues de Mason & Hamlin et Trayser. Importation directe d'instruments de musique, cordes, &c.

## RESTAURANT VICTOR,

186............RUE CANAL............186
Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix; Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeuners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert. Café au Lait, ou demi bouteille de vin.

Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix excessivement minimes.

Servant complète extra: Bécasses de nuit, Papabots, Perdreaux, Choux-fleurs, Asperges, Truffes, Poulets, Pompanos. On prend des pensionnaires au mois et à la semaine. Salons particuliers.

Vu le modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 26 jan—3m

## Lost

AT the 12th Night Revellers Ball, a plain GOLD RING—two (2) names and a date inside. Finder will be liberally rewarded by leaving the same at the office of MOORHEE, SNOWDEN & VIOLETT, 161, Gravier street.

## Bague perdue.

PERDU, au bal des 12th Night Revellers, une BAGUE EN OR, unie, à l'intérieur de laquelle deux noms et une date sont gravés. La personne qui la rapportera aux bureaux de MM. MOORHEE, SNOWDEN & VIOLETT, No 161 de la rue Gravier, recevra une récompense libérale.

## Avis Important aux Dames.

DANS le but de clore notre stock de CHAPEAUX D'HIVER, nous offrons le grand avantage de les faire GARNIR par notre modiste sans frais.

LOUIS GEO. ABBURY,
Articles de Modes et de Fantaisie, 28 rue Royale.

Aux Habitants de la ville et de la campagne.

## GRANDE RÉDUCTION de PRIX AU MAGASIN DE VARIETES

COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

## BRICE SEMBRE,

A PARTIR d'AUJOURD'HUI, vendra, à grand sacrifice, tout son stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, comprenant—

MERCERIE de Paris, Franges soie noire, Guipures, Dentelles, Boutons de toutes sortes, Corsets français, Manchons, Fourrures, Mouchoirs pour dames, unis et brodés; Soies à coudre, Canevas, Coton pour crochet, Bas pour femmes et fillettes.

Grand choix de GANTS DE PEAU.

BIJOUTERIE JAIS, Eventails pour soirées et mariages, Rubans, Cravates de dames, etc., etc.

Les Messieurs trouveront toujours chez lui un assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols toile, Chaussettes, Gilets de peau, Caleçons, Mouchoirs, Foulards de Lyon, Peignes, Brosserie.

Grande variété de Cravates, Porte-Monnaie, CANNES et PARAPLUIES.

PARFUMERIE française garantie.

PANIERS crémeries, Paniers fins.

JOUETS d'enfants, Voitures, Vélocipèdes, vendus à prix coûtant.

Pour Bals—MASQUES soie, Masques fil de fer, Perles dorées, Perles blanches, Perles couleur.

GANTS blancs bon marché.

Grande spécialité d'ENTOUT-CAS, DEMI-PARASOLS.

NOTA—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3mPP

LA

## Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au No. 120 de la rue de la Commune,

Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle en leur accordant la réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré.

Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes par à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés. 8oct—3mPP

## SECOND ETAT SEMI-ANNUEL

— DE LA —

## BANQUE NATIONALE MUTUELLE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS,

166, RUE DU CANAL,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF.

| | |
|---|---|
| En caisse, monnaie courante | $ 738,744 45 |
| En caisse, or | 104,372 26 |
| Prêts et escomptes | 1,949,961 65 |
| Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation | 455,000 00 |
| Autres actions, bonds et hypothèques | 2,000 00 |
| Dû par les agents de réserve et d'achat | 363,267 14 |
| Dû par d'autres banques et banquiers | 36,013 80 |
| Propriétés foncières | 3,470 00 |
| Meubles et installations | 14,354 61 |
| Primes sur les bonds des Etats-Unis | 72,247 50 |
| Primes sur l'or | 1,828 51 |
| | $3,736,874 64 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital, payé | $ 500,000 00 |
| Surplus | 16,262 76 |
| Circulation | 400,966 00 |
| Dividendes non réclamés | 394 45 |
| Dépôts individuels | 1,796,440 97 |
| Profits et pertes | 40,485 34 |
| | $2,736,874 64 |

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPANT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel,
Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs:

| | |
|---|---|
| F. MASPERO, | JNO. T. HARDIE, |
| JNO. D. COBB, | CHS. LAFITTE, |
| ADOLPHE MEYER, | P. POURSINE, |
| ALBERT BALDWIN, | PAUL FOURCHY. |
| ERNEST MILTENBERGER. | |

10 janv—3m—PP

## LIQUIDATION POSITIVE

DE LA MAISON

## LELIEVRE,

174............RUE ROYALE............174
— Et de sa Succursale—
No. 9 rue Baronne, près Canal.

CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter dans ses magasins les articles suivants: LIVRES DE PRIÈRES en tous reliures les plus variées et les plus riches. Magnifiques CHAPELETS, monture or et argent, de toutes les descriptions. BENITIERS des plus nouveaux modèles. CRUCIFIX et Statues de toutes les grandeurs. MÉDAILLES or et argent, très variées. VASES et CORBEILLES en porcelaine pour autel et pour salon; Bouquets et Fleurs Artificielles. PAPETERIE et Fournitures de Bureaux. LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant.

## Avis.

LES soussignés ont été nommés agents de "North British and Mercantile Insurance Company," pour la Nouvelle-Orléans.

Et sont prêts à accepter des risques sur les propriétés, aux taux courants, avec la réduction ordinaire.

Capital en or............$10,000,000
Actif aux Etats-Unis pour risques d'incendie............1,300,000

La compagnie a été établie en 1809.

Toutes les pertes sont payées après règlement au bureau de l'agence.

FITZGERALD & VANDERFORD, Agents.
Au No. 2 de la rue Carondelet.

## F. MEUNIER,

24............Rue de Chartres............24

A l'honneur d'annoncer aux marchands de la ville et de la campagne, qu'il ouvrira son magasin de gros le 1er février, et qu'il vendra ses marchandises, pour du comptant, AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK. Son assortiment consiste en ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, d'un grand choix de VÉRITABLE DENTELLE et imitation, LINGERIE et ARTICLE BLANC, etc., etc. 28 janv—1m

COURS PRATIQUE
— de —
## Lecture musicale (Solfége),
PAR MME. H. DUBOS,
A l'Institut de Mme Farnet,
60 Rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

CE cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures et demie P. M.

Le cours commence demain lundi, 13 courant.

12 jan. Prix: $2 par mois.

## Avis.

PERDU UN CHECK certifié sur la Banque Nationale Mutuelle, daté du 15 janvier 1873, à l'ordre de montants dus en son porteur, pour la somme de $1675 20 dont le payement a été arrêté. Celui qui l'a trouvé est prié de le remettre à QUEYROUZE & BOIS, Encoignure Bienville et Vieille Levée.

CONFISERIE
## ADOLPHE LEMANNE,
207............Chartres Street............207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides pour mariages. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes. On se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

## R. B. MANNION

20........RUE CARONDELET........20
—Nouvelle-Orléans—

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur
MM. N. M. Rothschild & Sons..........Londres;
" De Rothschild Frères..........Paris;
" S. M. de Rothschild..........Vienne;
" M. A. de Rothschild & Sons..........Francfort;
et tous leurs correspondants.

## Une bonne occasion.

LE CAFÉ si bien connu sous le nom "LA RÉPUBLIQUE," situé au No 225, rue Magasin, vis-à-vis du marché, est à vendre à un prix très modéré et des conditions favorables. S'adresser sur les lieux.

## Demande.

ON demande une SERVANTE blanche pour faire le petit blanchissage et aider à la couture dans une petite famille. S'adresser au No 163, rue du Canal, entre 10 heures et midi.

## CUISINE FRANÇAISE.

RUE ST PHILIPPE No. 26.

ON y fait à déjeuner pour 30 sous et à dîner pour 35 sous. Le déjeuner se compose de trois plats, et le dîner de trois plats et un potage. En partie à demeure des déjeuners et dîners pour familles.

J. A. D'HEMECOURT.

## CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

## J. A. D'HEMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93... Rue Vieille-Levée... 93

GRANDE

## Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premium au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Diehl,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
19 janv—2m

ASSURANCE.

## LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance de la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.

JAMES H. LOW,
1 déc—3mPP Président.

## Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 102, rue du Canal,

QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL,
—1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $317,198 65 | |
| " maritimes | 154,358 18 | |
| " de rivières | 78,909 01 | 550,465 84 |
| En moins — primes non expirées | $235,929 14 | |
| Primes remboursées | 1,401 45 | 237,330 59 |
| Primes nettes acquises | | $313,135 25 |
| Pertes par les incendies | $21,357 87 | |
| " sur les mers | 34,923 01 | |
| " sur les rivières | 6,081 10 | |
| Réservé pour pertes non réglées | 107,500 | |
| | $169,861 98 | |
| Réassurances | 15,573 93 | |
| Compte des dépenses | 15,886 13 | |
| Réfaction (rebate) | 3,764 95 | |
| Profits et pertes | 1,028 59 | |
| En plus — 7 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé | 22,69[illegible] | |
| En moins: Escompte et intérêts | 17,871 91 | |
| | | 4,821 01 |
| | | 210,936 52 |
| Bénéfices nets | | $102,208 73 |

— ACTIF —

| | |
|---|---|
| Balance due sur Stock-notes | $67,782 94 |
| En caisse | 117,615 08 |
| Billets et effets à recevoir | 479,392 57 |
| Actions et Bonds | 115,752 88 |
| Propriétés foncières | 166,394 69 |
| Primes en voie de collection | 7,385 62 |
| Assessment de 65 pour cent sur $922,173,99 | 189,384 39 |
| Compte suspendu | 50 00 |
| Total | $1,165,840 57 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC,
Président.

G. LANAUX,
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $539,799 83 | |
| Primes sur la marine | 374,513 89 | |
| Primes sur les rivières | 208,081 95 | $1,122,395 67 |
| Primes non expirées | 235,929 14 | |
| Primes rendues | 3,349 18 | 239,278 32 |
| Primes nettes acquises en 1872 | | $883,117 35 |
| Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc. | | |
| Premier quartier | $169,147 50 | |
| Second do. | 110,132 43 | |
| Troisième do. | 79,365 81 | |
| Quatrième do. | 210,938 52 | 569,584 26 |
| Profit net de 1872 | | $313,533 09 |

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $291.175 99; et, il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| Chs. Cavaroc, | Arthur Poincy, |
| Chs. De Ruyter, | J. Eglé, |
| Leon Haas, Jr., | P. S. Wiltz, |
| E. F. Mioton, | Léon Queyrouze, |
| Wm. Agar, | John Rocchi, |
| S. Cambon, | J. B. Levert. |

8 janv—3m PP

## BITTER DES ARABES,

PERFECTIONNÉ,
BREVETÉ S. G. D. G.

CE produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate; il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

## GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES MAISONS DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en grain et en petites bâtons,
Toute espèce de Candis à la crême,
Toute espèce de Candis mélangés,
Candis Stat,
Candi amer (Horehound),
Candi four,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolat,
Gommes,
Bonbons fins;

Ils tiennent ce qui se trouve au COMMERCE DE CONFISERIE,
GATEAUX,
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Devises de pâte de gomme,
Bouteilles en argent,
Toute espèce de raisin,
Figues de toute espèce,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendent aux plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

## Fire Works!

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

## PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS, NEW BOXES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre par

NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct. 1872—1an PP

## Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 70 | 19 | 22 | 73 | 40 | 56 | 61 | 47 | 13 | 55 | 65 | 46 | 17 | 74 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font à [illegible] dans les salons de la Compagnie. Nouvelle Orléans. [illegible] 29 Janvier 1873.

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

H. CLOSTERMANN   Jph BAYLE

## CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "articles" dont elle fait une spécialité.

L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats; cela donne à la maison des avantages qu'elle seule offre aux acheteurs.

## Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et sucres en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.
A. THOMSON & CO.,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Charlotte" "Pelican."
A. THOMSON & CO.,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.,
1 oct—1an No 40 de la rue Tchoupitoulas.

## J. SAGET, Armurier,

196............Rue de Chartres............196

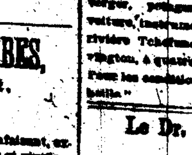

Chemineés de fusil, bien connues, de sa fabrique. Capsules françaises, G D & F, 1ère qualité. Capsules et Cartouches anglaises E. Y. Un lot de Revolvers améliorés par Eley.

## Propriétés à vendre et à louer.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

## Moulin à scies à vendre.

LA société existant entre PITALUGUE & PETIT pour l'exploitation du moulin à scies connu sous le nom de "Jackson Saw Mill," situé sur la Levée, 3ème District, entre la rue Pologne et le Couvent, a été dissoute le 22 février précédent. Jusqu'à cette époque le moulin, en parfait état de travail, le stock et le matériel complet d'exploitation est à vendre à l'amiable. Si l'établissement n'est pas vendu à la fin du mois, le jour sera indiqué.

PITALUGUE & PETIT.

## A Vendre,

Pour cause de maladie du propriétaire, LE "CRYSTAL PALACE SALOON AND LODGING HOUSE," établissement bien connu, et situé au coin des rues Poydras et St. Charles, No 108. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux.

## Boulangerie à Vendre.

ON propose de vendre, pour cause de changement d'affaires, un BOULANGERIE, située à 7 ou 8 milles de la ville maintenant l'achat d'un baril et demi de farine par jour, et ayant une bonne clientèle. Le bail, contracté à des conditions très avantageuses, n'expirera que dans trois ans. La maison de résidence est très agréable, le four à vendre les ustensiles de boulangerie, ainsi qu'un cheval et une charrette. Pour les conditions, s'adresser au coin des rues Gravier et Dryades.

## A Vendre,

—POUR CAUSE DE DÉPART—

UN CAFÉ (Coffee House), très bien situé dans le 1er District, faisant face au Marché de Dryades. Les rues, etc., s'adresser au No 200, rue Vieille Levée.

## A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite terre de 10 arpents, jardins, verger, potager, écuries, vaches laitières, voiture, instrument aratoires, etc., située à la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville. Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille.

## Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet de dentiste, No 23, rue Dauphine, entre Canal et Customhouse, la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.